

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 18 août 2025 à 18h15 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. Éric Beauregard
Conseiller siège 4 vacant

Était absent : M. François Gastonguay

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

Ordre du jour

1. Ressources humaines
2. Stabilisation des berges de la rivière Noire- secteur 1556;
3. Réaménagement de l'hôtel de ville;
4. Octroi de l'aide financière dans le cadre du programme PAVL volet PPA-CE- Travaux;
5. Présentation d'une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du programme d'aide financière PAVL – volet Redressement.

155-08-2025

2. **Stabilisation des berges de la rivière Noire- secteur 1556**

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du 11 août 2025, Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, a été autorisée par les résolutions 144-08-2025 et 153-08-2025 a accordé les mandats pour la surveillance géotechnique et environnement ainsi que le contrôle qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des offres a été complétée et que les mandats ont été accordés aux firmes ayant déposés les offres les plus basses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les mandats accordés :

- Surveillance géotechnique et environnementale : Laboratoire de la Montérégie;
- Contrôle qualitatif : Les services EXP inc.

Adoptée

M. Stéphane Beauchemin se retire pour le point suivant.

156-08-2025

4. **Octroi de l'aide financière dans le cadre du programme PAVL volet PPA-CE- Travaux**

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 18 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet PPA-CE nous a été accordée pour des travaux de rechargement du chemin Messier;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est de 69 000 \$ incluant l'achat de la pierre et le transport;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le fonds « Carrières et sablières »;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser les travaux de rechargement du chemin Messier;
- Que l'aide financière au montant de 18 000\$ soit appliquée sur ces travaux;
- Que la somme excédentaire, soit 51 000\$ soit prise à même le Fonds carrières et sablières.

Adoptée

157-08-2025

5. **Présentation d'une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du programme d'aide financière PAVL – volet Redressement**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :



- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Caroline Choquette, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,
à la proposition de M. Pascal Richard
appuyée par M. Éric Beauregard
il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

158-08-2025

3. **Levée de l’assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l’unanimité des conseillers que l’assemblée soit levée à 18 h 25.

Adoptée

_____ Stéphane Beauchemin Maire	_____ Caroline Choquette Directrice générale et greffière-trésorière
---------------------------------------	---

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.
